

A St Just le 20 mai 2020.

## Une fois le COVID-19 terminé, qui va régler la note ?



Avec cette foutue pandémie et la période de confinement qui en a découlé, le MEDEF, avec à sa tête, « le prince Roux De Bezieux » se met à nouveau à rêver de la fin des 35h. Remplies de désirs mortifères, ses nuits sont bercées au rythme de son fantasme érotique préféré : nous faire travailler 60h semaines à grands coups de fouets ! SADO MASO en plus ?

D'après les prévisions du Medef, la fin des 35h relancerait l'économie et l'emploi. Surement comme le million d'emplois promis par le patronat en contre partie du CICE sans

doute ? CICE qui n'a en fait servi qu'à engraisser les actionnaires des grandes entreprises et à faciliter les licenciements. Attention, ils vont finir par exploser à force d'être gavés de la sorte !

Cette épidémie a finalement du bon pour les patrons : elle va leur permettre de finir de dépecer notre code du travail et nos conquits sociaux. Dernière mesure proposée, et pas des moindres, que les salarié.es offrent des jours de congés ou de RTT pour qu'ils soient changés en chèques vacances pour le personnel hospitalier. **Ils se foutent vraiment de nous !**

Que « nos amis marcheurs » et le gouvernement montrent l'exemple en payant leur dû au personnel de soins. Qu'ils règlent par exemple le million de jour de RTT aux 77 000 soignants d'Ile de France. Et puis, qu'ils diminuent leur salaire pour faire don de la différence au corps hospitalier !

L'avantage de la mesure, on l'a bien compris, serait surtout de supprimer des jours de repos aux salarié.es avec leur consentement. À savoir si le personnel de soins bénéficierait de ce sacrifice imposé à l'ensemble des salarié.es...

**Avant de taxer les salarié.es, nos « marcheurs » devraient plutôt s'occuper des champions de l'évasions fiscales, de rétablir l'ISF et de cesser l'exonération de cotisations sociales pour les grosses entreprises !**

**Et pourquoi ne finalement pas plutôt passer aux 32h avec maintien de salaire et interdiction de recourir aux heures supplémentaires comme le préconise la CGT ? Cela permettrait de partager le travail et de créer des emplois !**

Comme toujours, si une entreprise fait des bénéfices, ce sont les actionnaires qui se gavent et les salarié.es qui se partagent les miettes (la théorie du ruissellement version Macron), mais lorsque l'entreprise va moins bien, c'est aux salarié.es à de faire des efforts via la suppression de RTT, de jours de congés et d'heures supplémentaires alors qu'on ne demande aucune participation aux actionnaires qui continuent à percevoir leurs dividendes !

**La CGT DS Smith S<sup>t</sup> Just.**

